

**RENSEIGNEMENTS SUR LA COVID-19**

Les personnes de Winnipeg à qui le personnel d'Health Links – Info Santé a demandé de passer un test de dépistage de la COVID-19 devront se rendre dans un lieu de dépistage communautaire. Ces lieux de dépistage communautaire comprennent :

- le centre d'accès communautaire Winnipeg Ouest, au 280, promenade Booth;
- le centre d'accès communautaire Fort Garry, au 135, promenade Plaza;
- la Mount Carmel Clinic, au 886, rue Main;
- le centre d'accès communautaire Transcona, au 845, avenue Regent Ouest.

Des tests sont effectués à ces lieux du lundi au vendredi, de 9 h à 19 h, et le samedi et le dimanche, de 9 h à 16 h. Les personnes nécessitant un examen, une évaluation ou un test hors des heures d'ouverture seront renvoyées vers les sites de soins urgents et les services d'urgence.

Les personnes dans les régions rurales du Manitoba à qui le personnel d'Health Links – Info Santé a demandé de passer un test de dépistage de la COVID-19 devront se rendre dans un lieu de dépistage communautaire. Ceux-ci comprennent :

- la Thompson Clinic au Plaza Mall, à Thompson, de 9 h à 16 h.

À compter du lundi 16 mars, l'accès aux palais de justice et aux emplacements de tribunal itinérant sera restreint aux personnes qui sont nécessaires aux procédures judiciaires, comme les avocats, les témoins et l'accusé. Tous les procès devant jury dont la date est prévue avant le 30 juin iront de l'avant avec un juge seul ou seront reportés à une date ultérieure. Toutes les visites publiques du palais de justice, y compris les visites scolaires et les procès simulés, sont annulées jusqu'à nouvel ordre. Pour en savoir plus, rendez-vous au :

[www.manitobacourts.mb.ca/fr/nouvelles/covid-19-manitoba-court-schedule-changes](http://www.manitobacourts.mb.ca/fr/nouvelles/covid-19-manitoba-court-schedule-changes).

Conformément aux stratégies de distanciation sociale présentées aux Manitobains et en consultation avec les principaux intervenants, les responsables de la santé publique ont recommandé la suspension des classes dans les écoles de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année dans la province du 23 mars au 10 avril. Cette mesure est prise pour aider à réduire la propagation de la COVID-19 au Manitoba.

Par ailleurs, les responsables de la santé publique recommandent aux écoles et aux établissements d'enseignement de prendre les mesures suivantes :

- s'assurer que les employés et les élèves malades restent à la maison et soutenir les élèves qui s'isolent volontairement chez eux afin qu'ils ne prennent pas de retard dans leurs études;
- réduire les activités regroupant de nombreuses personnes et des foules;
- augmenter la distance entre les pupitres des élèves;
- envisager la mise en place de salles de classe virtuelles ou en ligne pour réduire le nombre d'élèves dans les salles de classe et favoriser la distanciation entre le personnel et les élèves.

À mesure que la pandémie de la COVID-19 évolue, tous les Manitobains ont un rôle à jouer dans la réduction de sa propagation et la minimisation de ses répercussions sur les systèmes de soins de santé et les collectivités.

Les stratégies de distanciation sociale pour les tous les Manitobains comprennent ce qui suit :

- annuler ou reporter les événements à grande envergure comptant plus de 250 participants;
- minimiser les contacts prolongés (plus de 10 minutes) et étroits (moins de deux mètres) avec d'autres personnes en public;
- éviter le contact direct (toucher) pour les salutations, comme les poignées de main;
- désinfecter les surfaces fréquemment utilisées;
- suivre les conseils de santé publique en matière d'autosurveillance et d'isolement volontaire s'ils ont voyagé ou ont été exposés à une personne infectée par le virus;
- envisager d'éviter les déplacements, les endroits bondés et les activités réunissant une foule, particulièrement s'ils sont à risque plus élevé.

Les employeurs devraient revoir leurs plans de continuité des activités et prendre des mesures pour que les employés puissent demeurer à la maison lorsqu'ils sont malades, sans faire face à des obstacles comme devoir présenter un billet du médecin, et faire du télétravail si c'est possible. Les employeurs devraient aussi suspendre les déplacements non essentiels liés au travail à l'extérieur du Manitoba et encourager les réunions virtuelles pour réduire les contacts étroits et prolongés entre les personnes.

On encourage les gens à prendre des mesures de prévention courantes, y compris se laver les mains régulièrement avec de l'eau et du savon pendant au moins 15 secondes. Il est important de bien se sécher les mains.

Les gens peuvent aussi utiliser des nettoyants pour les mains à base d'alcool si leurs mains ne sont pas visiblement sales. Ils devraient également se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir lorsqu'ils toussent ou éternuent, ou tousser ou éternuer dans leur manche.

Se préparer signifie également se renseigner auprès de sources officielles de renseignements pour s'assurer d'obtenir l'information la plus récente et la plus exacte. Le ministère de la Santé, des Aînés et de la Vie active du Manitoba encourage aussi fortement les médias à faire preuve de prudence lorsqu'ils relatent des nouvelles sur l'évolution de la situation liée à la COVID-19, afin d'éviter les spéculations et rumeurs qui peuvent mener à la diffusion d'informations erronées.